

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 décembre 2022

Convocation en date du 29 novembre 2022,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

N° D2022064

**Objet : Appel à candidature
auprès des EPCI membres
d'Organom pour la prévention
des déchets**

| Nombre de membres | |
|-------------------|---------|
| En exercice | Votants |
| 37 | 27 |
| Pour | 27 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN –
Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX -
Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
- André MOINGEON – Max ORSET – Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY – Sonia PERI
CCMP : Claude CHARTON – Christine FRANCOIS -
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT -
Andrée RACCURT
RAPC : Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Patrick BAVOUX remplacé par Michel FONTAINE
CCD : Jean François JANNET remplacé par Philippe PAILLASSON

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Benjamin RAQUIN pouvoir Jean Luc ROUX
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD – Jean Luc EMIN
CCPA : Gilbert BOUCHON
CCD : Audrey CHEVALIER
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Frédéric TOSEL
HBA : Alain AUBOEUF

Monsieur Gérard Branchy, Vice-président Animation des territoires, e

Dans la continuité de la démarche engagée en 2022 pour relancer la dynamique locale et la cohésion territoriale pour la prévention des déchets, la commission prévention propose de relancer un appel à candidature en informant les EPCI membres dès la fin de cette année.

L'appel à candidature portera donc sur les thématiques suivantes :

- Réemploi (objet, textiles, matériaux, ...) : étude, prestation, matériel, travaux, communication
- Gaspillage alimentaire : prestation, convention, moyens internes, communication
- Hors-foyer (évènementiel, équipement sportifs ou culturel, restauration rapide ...) : vaisselle réutilisable, support de tri, poubelles multi-flux, prestation, communication
- Nouvelles filières de recyclage : étude, prestation, matériel, travaux, communication

Les soutiens pourront couvrir aussi les moyens humains internes pour la mise en œuvre des actions.

Le taux de subvention sera fixé à 80% des dépenses avec un montant d'aide plafonné à 10 000€ par EPCI.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre d'un appel à candidature auprès des EPCI membres d'Organom pour des actions engagées sur l'année 2023.

FIXE le montant des aides à 80% des dépenses avec un plafond de 10 000€ par EPCI.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

